



Pharmacie, temps partiel annualisé

Par **cececk**, le **23/01/2016** à **20:45**

bonjour,
je travaille en pharmacie d'officine en cdi annualisé avec 27 h hebdomadaire.j 'aimerais
connaître le nombre d'heure que je doit travailler car mon employeur change ce nombre tous
les ans. est ce normal et légale?

Par **P.M.**, le **23/01/2016** à **22:26**

Bonjour,

Le nombre d'heures sur l'année est basé sur ce calcul :

Nombre de jours dans l'année : 365 (366 en 2016)

- Repos hebdomadaire : 104

- Jours fériés : 9 en moyenne mais qui doit être réajusté chaque année.

- Congés payés (en jours ouvrés) : 25

Total jours travaillés : 227

Mais, il faudrait demander à l'employeur quel est l'Accord collectif qui lui permet d'appliquer la
modulation du temps de travail avec une annualisation sur l'année pour un temps partiel...